

2M TRAVAUX ET DESAMIANTAGE

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 255, impasse Louis Ferdinand Hérold,
34070 MONTPELLIER**

SOCIETE EN COURS DE FORMATION

ACTE RECTIFICATIF EN ERREUR MATERIELLE A LA CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur Martin MORVAN,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la future société par actions simplifiée 2M TRAVAUX ET DESAMIANTAGE, au capital de 1 000 euros, dont le siège social sera fixé 255, impasse Louis Ferdinand Hérold, 34070 MONTPELLIER, société en cours de constitution,

Après avoir pris connaissance des statuts signés lors de la constitution de la société,

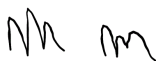
- Constate qu'une erreur purement matérielle s'est glissée dans la numérotation des articles des statuts, sans qu'aucune modification de fond n'ait été apportée au contenu desdits articles.
- Décide de rectifier la numérotation des articles erronés des statuts (articles 31 et suivants),
- Précise expressément que cette rectification ne constitue pas une modification de fond des statuts et n'entraîne aucune modification des droits des associés ni des dispositions initialement prévues.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A MONTPELLIER

Le 16 juillet 2025

Martin MORVAN
Associé unique



Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.